

FSU SNUipp37 18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN
Tél. 02 47 61 82 91 E-mail : snu37@snuipp.fr
Site Internet : <http://37.snuipp.fr>

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le XX/06/2022 A distribuer avant le XX/06/2022

EDITO :

Le congrès départemental de la FSU Snuipp 37 s'est tenu mardi 17 mai. Il est réuni tous les 3 ans pour préparer le congrès national.

Paul Agard, secrétaire départemental a présenté le rapport d'activités de ces 3 dernières années.

Christine Gaudin, trésorière a présenté le rapport financier. Les collègues présents ont pu débattre des 4 thèmes composant les textes préparatoires au 12^{ème} congrès national de la FSU SNUIPP :

- Combattre les inégalités et construire une école démocratique et émancipatrice
- Une école bousculée dans son fonctionnement et son organisation
- Pour une véritable reconnaissance des personnels des écoles
- Quel syndicalisme pour transformer l'Ecole et la société, pour obtenir des avancées ?

Ils ont présenté des amendements dans le but qu'ils soient intégrés au texte action définitif.

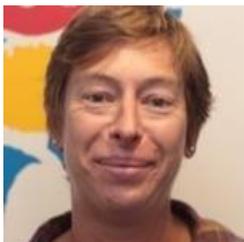
Ce temps fort de la vie syndicale a été à la fois constructif et convivial.

A l'issue du congrès la délégation de la section départementale du 37 a été élue :

Mariane LE PENNEC, Agnès MEROUANE, Sophie METZINGER, Jacques ROBERT et Elise VEYRET. Ils sont mandatés pour porter les amendements de la FSU SNUIPP 37 et peser sur les orientations qui seront prises au niveau national lors du congrès de Mulhouse du 13 au 17 juin 2022.

Dans la vie démocratique d'une organisation syndicale comme la nôtre, le congrès est un moment important : c'est le temps de l'expression des adhérent.es sur l'orientation, sur les revendications, sur le projet syndical, sur les statuts, ... Le syndicat ne vit que par ses syndiqué.es et grâce à celles et ceux qui sont volontaires pour consacrer un peu de temps à son activité.

Aussi, nous t'invitons à nous rejoindre lors des différents temps qui rythment l'année : Réunion d'Information Syndicale, stages, conseils syndicaux, ...



Sophie Metzinger
pour la FSU Snuipp 37



RIS RETRAITE

Mercredi 29 juin

à partir de 10h

dans nos locaux

de SAINT AVERTIN

Pour l'organisation : merci de vous inscrire sur notre site



Agnès MEROUANE
Adj mat Dolto SAINT MARTIN
LE BEAU

Pour une estimation personnalisée de votre pension, la FSU-SNUipp met à votre disposition un formulaire à renseigner en ligne.

Saisissez toutes les informations nécessaires et AGNES MEROUANE de la FSU-SNUipp37 effectuera une simulation sur un départ éventuel sur cinq années. En cas de questions plus précises, contactez votre section départementale.

BULLETIN D'INFORMATION DE LA SECTION DU SNUIPP-FSU D'INDRE ET LOIRE N°310 JUIN 2022

Bulletin mensuel N° de commission
CPPAP 0725 S 07531 ISSN 1241-4816

Directeur de publication: Gilles Moindrot Imprimé par nos soins prix 0.20 € Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 37. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp37.



BILAN DE NOS REUNIONS SYNDI-CALES

Nos réunions ont déjà ras-semblé plus de

700 col-

lègues d'Indre et Loire dont une centaine avec Christine PASSE-RIEUX et plus de 200 pour les RIS spéciales mouvement.

Nous vous proposerons rapidement de nouveaux rendez-vous. N'hésitez pas à nous solliciter pour organiser une réunion sur votre école.

MOUVEMENT BILAN DE L'ACTIVITE DE LA FSU-SNUipp37

plus de 450

collègues d'Indre et Loire ont demandé nos documents et aides pour faire leur mouvement sans compter les adhérent-es qui disposent automatiquement de toutes nos publications.

près de 300

fiches de suivi Mouvement et

100 Hors Classe et **50**

Classe exceptionnelle.

BILAN DES ADHESIONS POUR L'ANNEE 2021-22

Nouvelle hausse cette année avec début mai

plus de 730

collègues des écoles en Indre et Loire et plus de

1600 personnels

pour toute la FSU37.

SOMMAIRE

Page 1 : Edito

Page 2 : Carte scolaire et mouve-ment

Page 3 : retraite et infos diverses

Page 4 : Job dating et hors classe

Carte scolaire > CARTE SCOLAIRE

Enquête

2022

ouverture
fermeture



**Calendrier des instances
MARDI 21/06 14h CTSD
JEUDI 7/07 à 14h repli du CTSD**

Notre enquête départementale est en ligne sur notre site. N'hésitez pas à nous joindre et à nous solliciter pour venir dans votre école.

Nous ne disposons pas encore du calendrier mais le DASEN nous a indiqué la tenue d'une instance paritaire en juin. Il est donc temps d'intervenir pour une ouverture ou la levée d'une fermeture.

COMMENT INTERVENIR

La FSU-SNUipp est là pour vous accompagner dans vos démarches et vous défendre dans les instances.

Ce qu'il faut faire :

> prévenir votre IEN de la demande d'ouverture et/ou de la montée des effectifs pour revenir sur une fermeture

> la mairie peut intervenir notamment en demandant une audience à l'IA

> Les parents d'élèves sont également en droit de demander une audience à l'IA (les audiences auprès des IEN ont peu de poids)

> Saisir vos collègues de la FSU-SNUipp37 qui peuvent se déplacer dans votre école, venir à une réunion publique... et qui interviendront pour vous défendre dans les instances.

> Plusieurs collègues auraient entendu qu'une forte mobilisation (manifestation, occupation, pétition...) pouvait faire infléchir une décision ?

C'est à la fois vrai et faux.

VRAI : car c'est bien par la mobilisation des enseignants, parents et élus que l'IA entend que sa carte scolaire pose problème et qu'il doit donc la modifier. Ainsi, cette année il est revenu sur l'ouverture de plusieurs postes de remplaçants, de conseiller péda... pour ouvrir ou ne pas fermer une classe. C'est bien le résultat des mobilisations car sans elles l'IA aurait maintenu sa carte initiale!

FAUX : Car le traitement des situations se fait en toute transparence et équité en présence des élus des organisations syndicales qui en sont les garants.

Pour parler simplement, toutes les écoles sont étudiées de la même manière .



Mouvement 2022 - des dizaines d'erreurs corrigées grâce à l'action des délégués de la FSU SNUIPP 37

Nous avons constaté plusieurs erreurs dans le calcul des barèmes et avons accompagné les collègues pour les démarches avec l'administration:

- 50 points de mesure de carte "oubliés" pour des collègues en mesure de carte

- 50 points au titre de la RQTH (handicap) non pris en compte car l'annexe 3 n'avait pas été transmise aux services de la DSDEN

- les points de majoration pour stabilité sur zone rurale (4 à 5 points) n'apparaissent pas dans la colonne "autres" mais semblent avoir été intégrés dans le barème total

- les points de majoration pour exercice en REP, REP+ ou Quartier Politique de la Ville non pris en compte

- 2 à 4 points de réitération du 1er voeu non pris en compte

- points de rapprochement de conjoint non pris en compte

- 1 point ASH pour les non spécialisés non pris en compte

- PES: nous avons questionné l'administration au sujet du départage (leur barème étant de 0) et demandé qu'ils connaissent le numéro tiré au sort qui leur a été attribué

L'accusé de réception avec barème final permet aux représentants FSU-SNUipp37 d'avoir le détail des éléments de votre barème et de le vérifier avant votre affectation sur un poste.

Si vous ne l'avez pas encore fait, il n'est pas trop tard pour créer votre fiche de contrôle et y déposer vos documents : <https://e-mouvement.snuipp.fr/37/controle>

Plus que jamais, malgré la loi de la transformation de la Fonction Publique qui vise à restreindre les droits des personnels, le SNUipp-FSU 37 sera aux côtés des collègues et œuvrera pour que la profession soit informée dans l'équité et la transparence.

POINT NOIR perte d'années dans le barème !

Nous avons contacté l'IA pour l'absence de prise en compte des 2 ans de « maître élève instituteur » dans les barèmes. L'IA nous indique que lors de ces 2 années les collègues n'avaient pas de « grade » donc la machine ne les comptabilise pas! La question est remontée par l'IA au ministère pour savoir si c'est un problème uniquement technique (dans ce cas ils pourraient ajouter les points) ou si c'est une non prise en compte volontaire comme pour les années de reclassement avec l'ancienneté de fonction au lieu de l'AGS. Nous saisissons notre national pour intervenir en direction du ministère pour la prise en compte des années de reclassement et des années comme « maître -élève instit ».

Nous joindre pour faire des recours en direction de l'IA37.



Partir à la retraite, ça se prépare : comme 75 collègues cette année !

Cette année, soixante-quinze personnes nous ont sollicitées afin de préparer au mieux ce moment particulier. Une vingtaine de rendez-vous individualisés ont permis également de mettre parfois en lumière des oublis ou des erreurs de l'administration.

- Il est désormais possible, si vous avez une carrière autre que dans l'Education Nationale, de n'effectuer qu'une seule demande de retraite pour l'ensemble des régimes, de base et complémentaire.

Depuis le 14 mars 2019, le site info-retraite a mis en place un service permettant à l'agent de demander son départ à la retraite une seule fois.

L'adresse est <https://www.info-retraite.fr>.

- Si vous n'êtes concerné que par le régime des fonctionnaires de l'Etat, vous pouvez saisir votre demande directement sur le site de l'ENSAP. Elle s'effectue en six étapes, chacune à valider par l'agent : Préparation-Situation - Départ - Pièces justificatives- Récapitulatif - Finalisation

La demande se fait uniquement en ligne aujourd'hui au moins 6 mois avant la date de départ.

Seuls les enseignants du premier degré sont contraints à un départ en retraite au 31 août et non à leur date anniversaire. La FSU-SNUipp revendique d'ailleurs que cette mesure injuste soit abandonnée et s'est adressée plusieurs fois en ce sens au ministère.

ATTENTION : situation particulière des professeurs des écoles qui ont été instituteurs pendant 15 ou 17 ans (selon la génération) et qui souhaitent prolonger leur activité au-delà de la limite d'âge des anciens instituteurs qui se situe entre 60 et 62 ans.

Si vous souhaitez partir en retraite prochainement, nous pouvons vous accompagner vous aussi dans vos démarches et réaliser une simulation sur plusieurs années.

Contactez-nous à la FSU-SNUipp37 au 02 47 61 82 91.

RIS RETRAITE

Mercredi 29 juin à partir de 10h

dans nos locaux de SAINT AVERTIN

Pour l'organisation : merci de vous inscrire sur notre site



Agnès MEROUANE
Adj mat. Doto SAINT MARTIN
LE BEAU

VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS DIFFERENTES SIMULATIONS DE CALCULS DE PENSIONS EN FONCTION DU GRADE ET DE L'ECHELON DE DEPART

Voir les augmentations de la pension avec l'évolution de la hors classe et la classe exceptionnelle suite aux mesures du protocole PPCR signé par la FSU-SNUipp.

1962 Femme 2 enfants AGS 38 ans 15 ans instit (départ à 57 ans)	11 ^e échelon Classe Normale 2 067 (pension en brut)
	5 ^e échelon Hors Classe 2 344,37 (pension en brut)
	4 ^e échelon Classe Exc 2 550,24 (pension en brut)
1970 Femme 2 enfants AGS 42 ans ouv. des droits 62 ans (départ à 65 ans)	11 ^e échelon Classe Normale 2 207 (pension en brut)
	7 ^e échelon Hors Classe 2 693,06 (pension en brut)
	4 ^e échelon Classe Exc 2 722,58 (pension en brut)
1970 Femme 2 enfants AGS 39 ans ouv. des droits 62 ans (départ à 62 ans)	11 ^e échelon Classe Normale 2 069 (pension en brut)
	7 ^e échelon Hors Classe 2 525,16 (pension en brut)
	3 ^e chevron Classe Exc 2 989,60 (pension en brut)

Pourquoi continuer à se syndiquer en étant en retraite ?

Pour garder un lien avec les collègues et l'école, suivre ses évolutions de l'intérieur... mais aussi pour ne pas rester isolé et défendre les revendications des retraités ! Outre les diverses publications du SNUipp et de la FSU, vous serez invités aux rencontres locales, vous pourrez aussi prendre des initiatives pour mettre en œuvre la solidarité intergénérationnelle à l'échelle syndicale !



Evaluation d'Ecole : 58 écoles et 500 collègues concernés

la FSU- SNUipp appelle les équipes à refuser ce dispositif par une motion du conseil des maîtres et dépose une alerte sociale (à lire sur notre site).



Certaines équipes et directions d'écoles nous ont signalé être concernées par les "évaluations d'écoles" à la rentrée 2022 : il s'agissait cette année d'un dispositif expérimental que la FSU-SNUipp vous avait déjà présenté dans un article de janvier 2022.

Cette nouvelle injonction hiérarchique alourdit la charge de travail : absence de temps dédié pour s'y consacrer, utilisation des évaluations nationales tant décriées comme indicateur, utilisation d'un questionnaire « de satisfaction » auprès des parents et des élèves qui pourrait amener à évaluer les attitudes et pratiques des enseignant-es en instaurant un lien de clientélisme entre les usager-es et les PE contraire aux missions et valeurs du Service public... Toutes ces raisons ont amené La FSU-SNUipp à appeler nationalement les équipes à refuser ce dispositif !

Comme nous l'avons indiqué dès le mois de janvier : la FSU- SNUipp accompagnera toute équipe qui ne voudrait pas entrer dans ce dispositif ! Nous proposons aux écoles qui souhaiteraient refuser ces évaluations d'école un modèle de lettre.

L'envoyer à votre IEN et mettre en copie à la FSU-SNUipp37 qui vient de déposer une alerte sociale devant les conséquences engendrées pour les personnels et les écoles. N'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU pour un accompagnement dans cette démarche.

Motion "Evaluation d'école" et liste des 58 écoles sont en ligne sur notre site.

